

INDICATEUR

Taux d'avancement du programme de valorisation des acquisitions foncières communales faites entre 1990-2010 (en %)

OBJECTIF

2020 : valoriser la totalité des acquisitions

RESULTAT 2010-2018

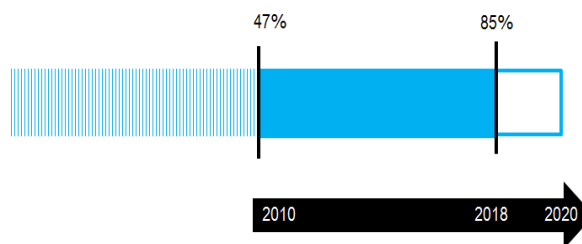
85% au total

EVALUATION



Chandieu avant la construction de l'école

Tendance : bon rythme d'avancement du programme



QUE FAIT LA VILLE ?

Elle possède quelques 800 bâtiments (50% à vocation publique ou administrative, 50% pour de l'habitation locative). Elle acquiert des terrains afin de répondre aux besoins de la population.

Elle met à disposition des terrains en droit de superficie à des partenaires, tels que la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, pour qu'ils construisent des logements à bas loyers.

La Ville de Genève est pour l'essentiel entièrement construite et très dense. Elle se renouvelle sur elle-même et dispose de très peu de terrains vierges de construction.

La Ville de Genève est l'un des plus importants propriétaires fonciers du Canton. Entre 1990 et 2010, 54 biens ont été acquis par la Ville dans le but d'être utilisés soit pour de la construction/rénovation de logements et/ou d'équipements, soit pour octroyer des droits de superficie aux bénéficiaires de tiers.

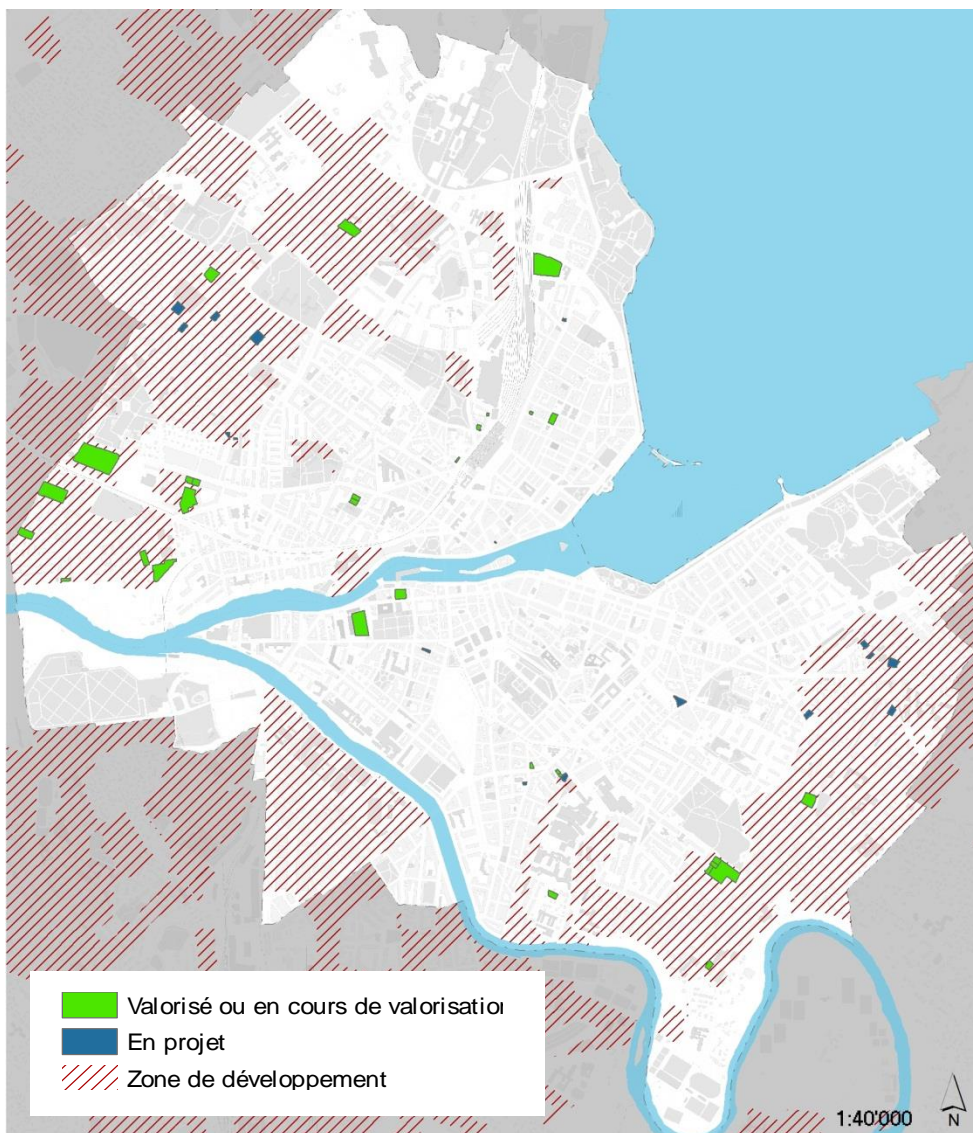
Le plan directeur communal fixe comme objectif de valoriser d'ici à 2020, l'ensemble des acquisitions faites entre 1990 et 2010.

Les premières valorisations de ces acquisitions ont commencé à partir de 1998, (Ecole des Genêts). La moitié d'entre elles a été utilisée pour la création d'équipements scolaires et plus d'un quart pour construire du logement. L'objectif du PDcom est de valoriser rapidement le reste des acquisitions faites entre 1990-2010.

En 2018, l'objectif est atteint. 85% des acquisitions faites entre 1990 et 2010 ont été valorisées ou sont en cours de valorisation.

La bonne progression de l'indicateur s'explique notamment par le lancement de plusieurs avant-projets de plan localisé de quartier comprenant des parcelles privées de la ville acquises entre 1990 et 2010 (ex. quartiers de la Forêt, Allières, Godefroy).

LOCALISATION DES PARCELLES DU PROGRAMME



Conformément à sa politique d'aménagement, la Ville valorise en priorité les parcelles se trouvant en Zone de développement, là où il reste un potentiel important de densification.

PERSPECTIVES

En moyenne, il faut 10 ans pour réaliser un projet de construction entre le moment de l'acquisition du terrain et la livraison des bâtiments. Pour d'autres types de projets (rénovation) les délais peuvent être plus courts.

Les perspectives sont bonnes car l'essentiel des biens acquis entre 1990 et 2010 devraient être valorisés d'ici 2020 d'après les planifications en cours. Une partie d'entre eux devraient, dans les années à venir, voir se développer des projets de construction de logements ou d'écoles, une autre partie constitue une réserve de biens d'échange dans le cadre de négociations, notamment dans la recherche de terrains pour la création de futurs équipements.

La Ville continue d'acquérir de nouvelles parcelles dans les zones sensibles dans lesquelles elle souhaite participer au développement urbain.

POUR EN SAVOIR PLUS

Date de publication : Juin 2019

Sources : Unité opérations foncières

Contact : Service d'urbanisme (Ville de Genève)

Email : monitoring@ville-ge.ch

www.ville-geneve.ch/monitoring

Liens : *Priorité_8 PDcom*